



## VENTE ENTRE PARTICULIERS SUR LE NET DROIT DE REFUS

Par **benzouille**, le **28/09/2009** à **19:01**

Bonjour,

J'ai vendu le 16 juin une combinaison de plongée semi étanche.  
Celle ci était dans un état neuf, n'avait servie qu'une fois.  
La cause de la vente était qu'elle était trop petite.

Le 18 juillet la personne acheteuse m'a envoyé un mail afin de ma dire que la combinaison prenait l'eau par le cou et qu'elle n'en voulait plus.

Je n'ai pas eu trace de ce mail car j'étais en vacances et qu'à mon retour j'ai rencontrés d'énormes problèmes avec internet.

Elle m'a recontacté début septembre pour me représenter le même problème et me demander que je lui rembourse le produit.

Je n'ai pas trop envie car elle s'en ai servi 3 fois cet été et que ces dires sont contradictoires car dans les derniers mails elle me dit avoir testé la combi fin juillet alors qu'elle m'a envoyé une copie de son premier mail de protestation daté de la mi juillet.  
Pour info elle n'a pas pu essayer la combi avant car elle était platrée.

**Je voudrais donc savoir si je suis obligé de la rembourser, sachant que l'annonce précisait le bon état ainsi qu'un tableau de taille (sauf la taille du cou) et sachant que d'après un magasin parisien suivant la morphologie de la personne la taille de la collerette du cou peut parfois s'avérer trop grande mais que cela se repare.**

**Existe t il de fait un délais de retractation pour une vente sur le net entre particuliers?**

**Et enfin cela peut il être considéré comme un vice caché, sachant que dans son**

**dernier mail, la personne ne remet pas en cause la qualité et l'état du produit mais simplement qu'elle ne lui irait pas.**

MERCI DE VOTER AIDE ET DE VOTRE COLLABORATION

CORDIALEMENT